

# CHARTE D'USAGE **DE LA MARQUE FRENCH TECH**

Version n°1.0

# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

## I. PRINCIPES GÉNÉRAUX 1/2

### 1.1. Utilisation de la marque par la Mission French Tech

Cette charte d'usage est à destination de toutes les personnes physiques ou morales expressément autorisées par la Mission French Tech à utiliser la « **marque-mère** » **La French Tech, propriété de l'État français**, ou l'une ou plusieurs de ses déclinaisons appelées « marques-filles ».

**En dehors de ces autorisations, aucune personne physique ou morale n'est autorisée à utiliser la marque La French Tech ou ses déclinaisons.**

**Aucun des logos de la marque-mère ou des marques-filles ne peut être utilisé à des fins commerciales, par exemple pour promouvoir un produit ou un service.**

**La Mission French Tech est la seule à pouvoir délivrer les autorisations d'usage de la marque-mère La French Tech ou de ses marques filles.**

Elle est également la seule à pouvoir modifier la charte d'usage de ces marques.

## I.PRINCIPES GÉNÉRAUX 2/2

### 1.2. Rappel juridique de l'utilisation du logo

Les autorisations d'usage données par la Mission French Tech à des personnes physiques ou morales, pour la marque-mère ou une de ses marques-filles, sont limitées dans le temps et circonscrites à des usages spécifiquement nommés.

**Aucun usage au-delà de ces limites temporelles n'est autorisé. Aucun usage non-spécifiquement nommé ou aucun usage n'ayant pas été expressément approuvé par la Mission French Tech n'est autorisé.**

La Mission French Tech se réserve le droit de lever une autorisation d'usage précédemment accordée à une personne physique ou morale, notamment en cas de non-respect de la charte d'usage. Le cas échéant, elle le spécifie expressément à la personne physique ou morale concernée.

**Le logo coq origami La French Tech ne peut pas être utilisé seul en dehors du bloc marque de La French Tech comprenant le logo République Française, sauf exception expressément validée par la Mission French Tech.**

# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

## II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH

### 2.1. Détails du logo

Les principes généraux :

Le bloc-marque de la marque La French Tech se compose de deux éléments :

- Le logo République française
- Le logo Coq en origami, en couleur Rouge Marianne, accompagné de l'inscription « La French Tech » en typographie Marianne, sur 3 lignes.

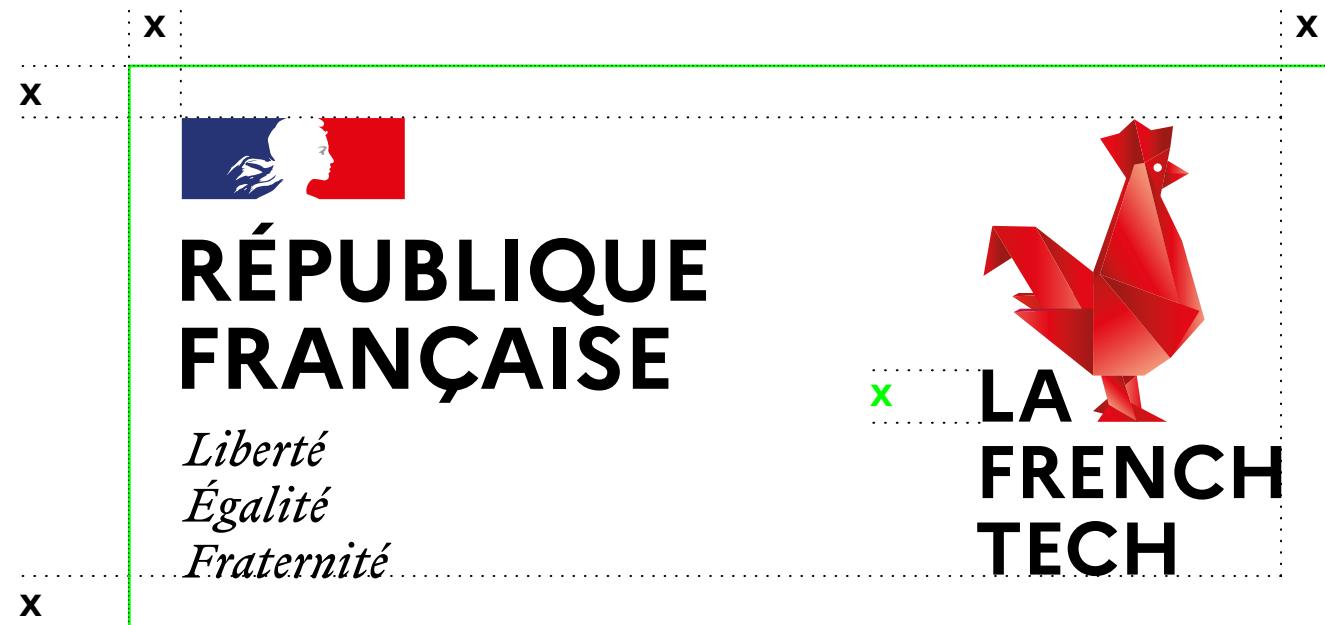


## II. LE BLOC MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH

### 2.2. Zone de protection du logo de la Mission French Tech

Aucun élément (filet, texte ou image) ne peut être placé trop près du logo. De même, le logo ne doit pas être placé trop près du bord d'un support.

Cette zone de protection minimale est définie en fonction de la proposition du logo, schématisé ci-contre.



## II. LE BLOC MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH

2.3. Mise en situation  
du logo de la Mission  
French Tech

FOND CLAIR, PHOTO



## II. LE BLOC MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH

### 2.4. Déformations interdites du logo de la Mission French Tech

Le logotype doit être reproduit sans modification, à partir des fichiers fournis.

Les interdits présentés ici s'appliquent à toutes les versions.



Ne pas modifier les couleurs du logo



Ne pas déformer,  
étirer, compresser,  
pivoter le logo



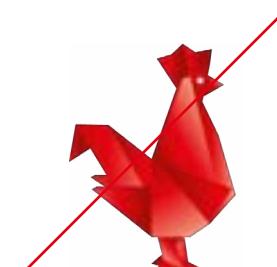
Ne pas appliquer  
d'effets graphiques  
sur le logo (ombre,  
flou, etc...)



Ne pas modifier la typographie du logo



Ne pas modifier la composition du logo



Ne jamais utiliser  
le coq seul sans la  
mention « LA FRENCH  
TECH »

## II. LE BLOC MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH

### 2.5. Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la mission French Tech

Pour représenter La French Tech, à chaque organisme son logo et ses règles d'utilisations.

#### BLOC MARQUE LA FRENCH TECH



#### LOGO CAPITALE



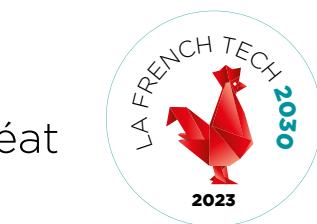
#### LOGO COMMUNAUTÉ



#### LOGO PROGRAMME



Lauréat



#### CAPITALE DE L'ANNÉE



LA FRENCH TECH  
**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Utilisation exclusive et réservée à la **Mission French Tech**, à l'**État** et aux personnes externes ayant reçu l'**autorisation de la Mission French Tech**

Utilisation réservée aux **Capitales** et/ou **Communautés** La French Tech

Utilisation réservée aux **réseau French Tech, lauréats et signataires des programmes**

# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

### **III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS**

#### **3.1. Rappel d'utilisation du bloc-marque**

La Mission French Tech, en tant que Mission de l'État, utilise le bloc-marque dans ses communications externes. Ce bloc-marque est constitué du logo de la République française et du logo de la marque « La French Tech ».

Son utilisation est régie par la charte graphique de l'État dédiée.

L'autorisation de l'utilisation de ce bloc-marque par la Mission French Tech peut être accordée aux partenaires dans le cadre d'un appel à projets (comme le Community Fund), d'un partenariat gracieux (par exemple un partenariat avec échange de visibilité) ou payant (commande publique dans le cadre d'achat de prestations ; partenariat média). Cette autorisation par la Mission French Tech ne peut concerner qu'une initiative spécifique, et s'applique tel que cadré dans la Charte d'usage.

### III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS

#### 3.2. Déclinaisons de tous les bloc-marques

Soutenu par



Soutenu par



Financé par



Financé par



En partenariat avec



En partenariat avec

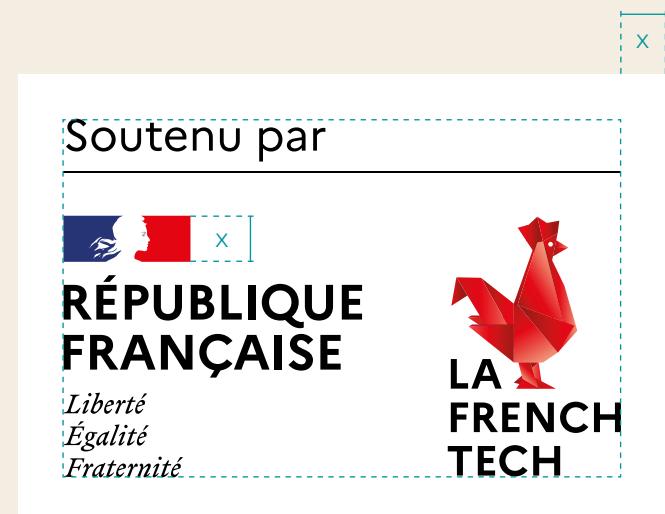


### III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS

#### 3.3. Zone de protection du bloc-marque

Les bénéficiaires peuvent utiliser le bloc-marque qui mentionne « Soutenu par » uniquement lorsqu'ils communiquent sur des initiatives effectivement soutenues par la French Tech dans le cadre du Community Fund.

Lorsqu'il est utilisé, le bloc-marque doit être placé en priorité en bas à gauche des supports.



# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 1. CADRE DÉTAILLÉ D'UTILISATION DU LOGO

La Mission French Tech est une Mission de l'État qui rassemble un réseau d'associations privées labellisées, dénommées Capitales et Communautés French Tech. Les logos associés à chaque structure utilisent le coq rouge en origami. Leur utilisation est restreinte à la Mission French Tech et à la structure labellisée, ainsi qu'aux programmes et initiatives French Tech qu'elles déploient (French Tech Central, French Tech Tremplin, French Tech Rise, Je choisis la French Tech en particulier), dans le respect des dispositions prévues à cet effet dans la présente Charte d'usage, et ce pour une durée de 3 ans, renouvelable si la structure est labellisée à nouveau. Une structure qui ne bénéficierait plus de la labellisation en tant que Capitale ou Communauté French Tech doit cesser sans délai tout usage de la marque qui lui avait été accordé.

Le Réseau des Capitales et Communautés French Tech est autorisé à accorder l'usage de leur logo à des tiers (partenaires, adhérents, acteurs institutionnels...), dans le respect de la Charte d'usage.

Le Réseau des Capitales et Communautés French Tech n'est **pas autorisé à utiliser la Marianne** car le réseau est labellisé, et n'est pas une instance d'État, à l'exception des projets lauréats de l'Appel à Candidatures Community Fund. Cette exception leur permet d'utiliser le bloc-marque « Soutenu par » qui est constitué du logo de la République française et du logo de La French Tech.

Le Réseau des Capitales et Communautés French Tech est autorisé à inclure les termes « French Tech » dans la dénomination des initiatives qu'il est amené à développer, mais doit utiliser son nom complet (La French Tech + localisation) pour éviter toute confusion.

Seul le Réseau des Capitales et Communautés French Tech est autorisé à réserver des noms de domaine incluant « French Tech » ou « La French Tech », lorsque ces réservations sont en lien avec le dispositif de la Mission French Tech.

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 2. LES LOGOS CAPITALES

#### 4.2.1. Détail du logo des Capitales French Tech

**Les principes généraux :**

Le coq rouge de la marque La French Tech est rappelé.

La forme d'épingle symbolise l'ancrage territorial.

La typographie utilisée est la GOTHAM Light et Black.

Le nom de la Capitale est en Rouge Marianne.

Le texte, ferré à gauche, est placé sur trois ou quatre lignes selon la longueur des noms des Capitales.

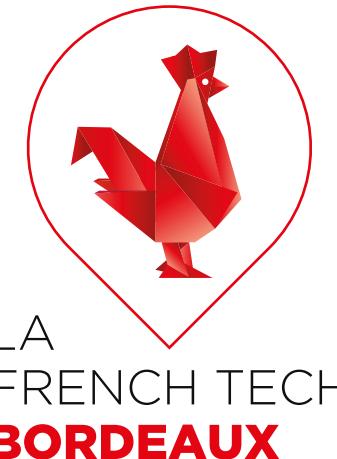
**Sur fond sombre :**

Le contour de l'épingle reste en rouge.

Le fond de l'épingle reste en blanc pour garantir le rouge du coq quelque soit le fond de couleur.

La typographie La French Tech passe en blanc.

Le nom de la Capitale reste en Rouge Marianne.



## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 2. LES LOGOS CAPITALES

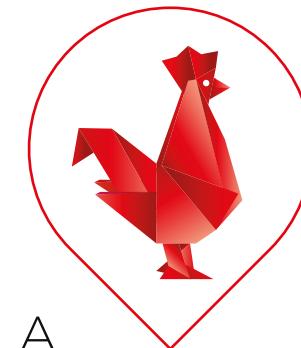
#### 4.2.2. Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc



Contrairement au logo de la marque « La French Tech » qui contient la typo Marianne, les **logos des Capitales** contiennent la typo **GOTHAM Light** et **Black**.

GOTHAM LIGHT  
Noir

**GOTHAM BLACK**  
Rouge Marianne



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**

Rouge  
Marianne

C 0 R 224  
M 100 V 0  
J 100 B 15  
N 0 #e0000f

■ > +30% de noir

■ > opacité à 50%

Noir

C 0 R 0  
M 0 V 0  
J 0 B 0  
N 0 #000000

GOTHAM LIGHT  
Blanc

**GOTHAM BLACK**  
Rouge Marianne



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

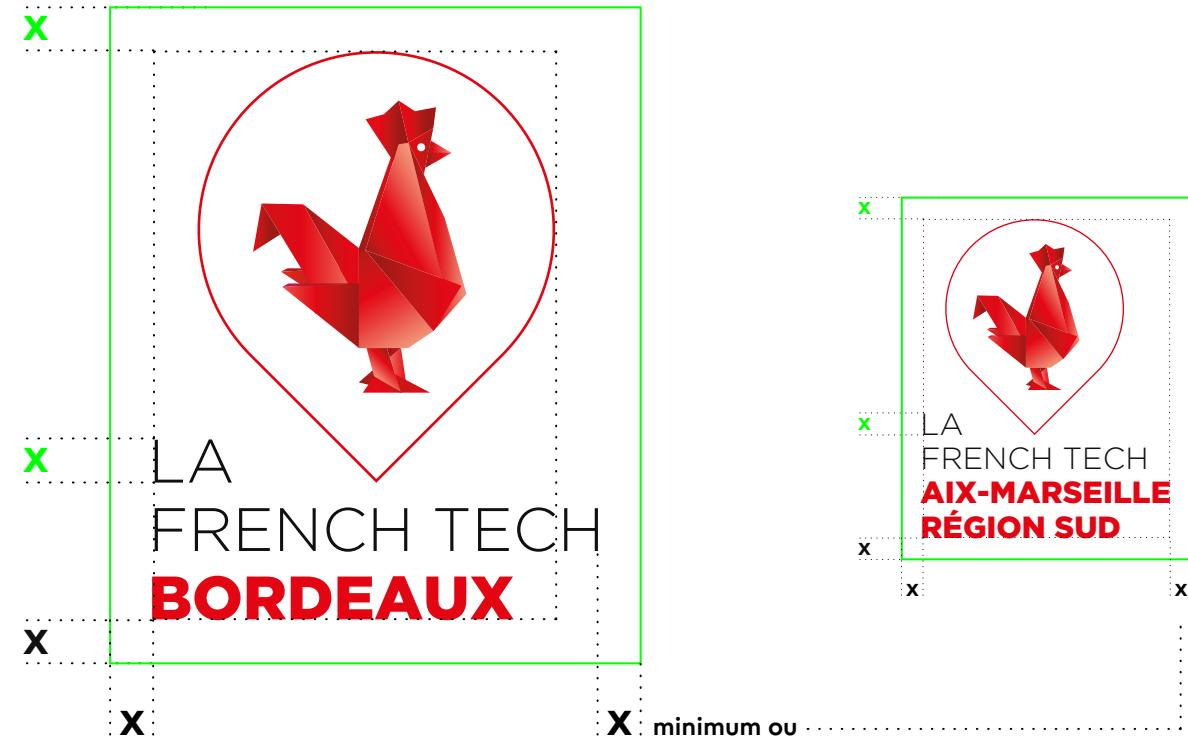
### 2. LES LOGOS CAPITALES

#### 4.2.3. Zone de protection du logo des Capitales French Tech

Aucun élément (filet, texte ou image) ne doit être placé trop près du logo. De même, le logo ne doit pas être placé trop près du bord d'un support.

Cette zone de protection minimale est définie en fonction de la proportion du logo, schématisé ci-contre.

La zone de sécurité est variable en fonction de la taille du nom de la Capitale, selon qu'elle dépasse le H de « TECH » ou non.



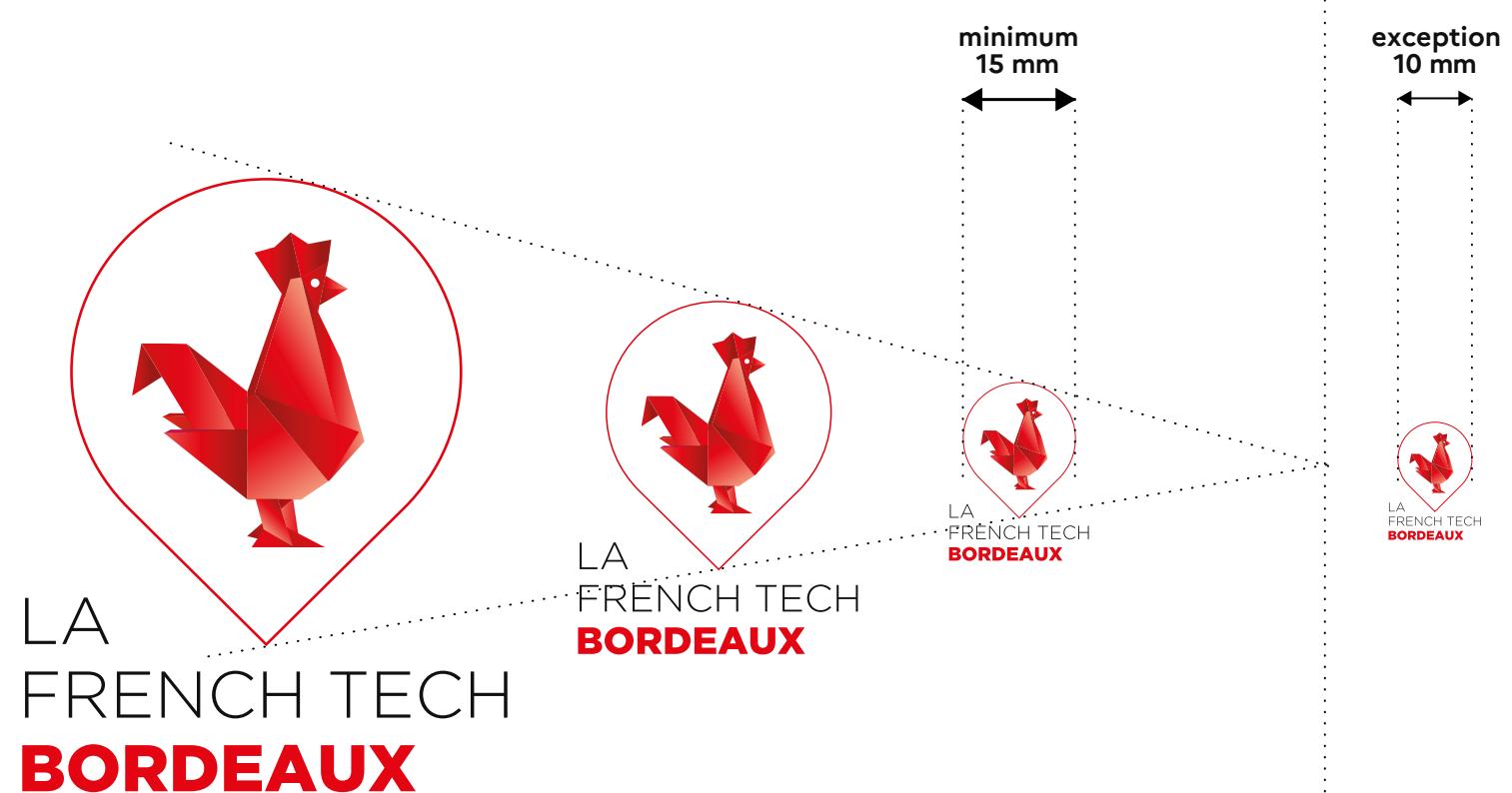
## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 2. LES LOGOS CAPITALES

#### 4.2.4. Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech

Afin de garantir une bonne lisibilité du logotype, la taille minimale à privilégier est de 15 mm.

Exceptionnellement, et seulement en cas d'obligation technique, le logo peut être réduit à une taille de 10 mm.



## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 2. LES LOGOS CAPITALES

#### 4.2.5. Mise en situation du logo des Capitales French Tech

Sur fond clair ou blanc :

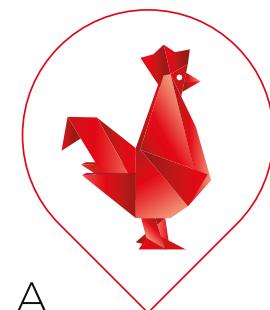
Le logotype en couleur s'applique principalement sur des fonds blancs ou clairs.

Sur fond de couleur :

Pour un usage sur fond de couleur ou fond sombre, utiliser la version avec typographie en deux couleurs blanche & rouge ou noir & blanche.

Sur fond photo :

Sur fond photographique, la règle qui prime sera la lisibilité : choisir le logotype en couleur en fonction des couleurs et de la luminosité de la photographie.



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 2. LES LOGOS CAPITALES

#### 4.2.6. Déformations interdites du logo des Capitales French Tech

Le logotype doit être reproduit sans modification, à partir des fichiers fournis.

Les interdits présentés ici s'appliquent à toutes les versions.



Ne pas modifier les couleurs du logo



Ne pas déformer, étirer, compresser, pivoter le logo



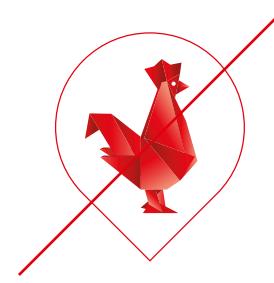
Ne pas appliquer d'effets graphiques sur le logo (ombre, flou, etc...)



Ne pas modifier la typographie du logo



Ne pas modifier la composition du logo



Ne jamais utiliser le coq seul

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 3. LES LOGOS COMMUNAUTÉS

#### 4.3.1. Détail du logo des Communautés French Tech

Les principes généraux :

Le coq rouge de la marque La French Tech est rappelé.

La forme d'épingle symbolise l'ancrage territorial.

La typographie utilisée est la GOTHAM Light et Black. Le nom de la Communauté est en noir.

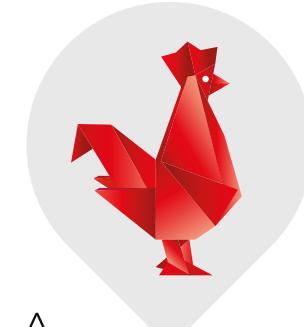
Le texte, ferré à gauche, est placé sur trois ou quatre lignes selon la longueur des noms des Communautés.

**Sur fond sombre :**

Le fond de l'épingle reste en gris clair pour garantir le rouge du coq quelque soit le fond de couleur.

La typographie La French Tech passe en blanc.

Le nom de la Communauté passe en blanc.



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 3. LES LOGOS COMMUNAUTÉS

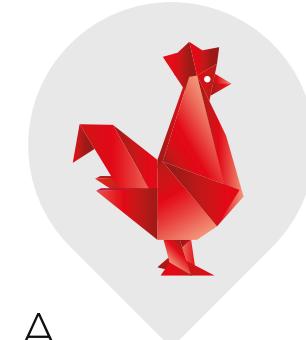
#### 4.3.2. Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc



Contrairement au logo « La French Tech » qui contient la typo Marianne, les **logos des Communautés** contiennent la typo **GOTHAM Light et Black**.

GOTHAM LIGHT  
Noir

**GOTHAM BLACK**  
Blanc



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**

Rouge  
Marianne

C 0 R 224  
M 100 V 0  
J 100 B 15  
N 0 #e0000f

> +30% de noir  
> opacité à 50%

Gris clair

C 12 R 229  
M 9 V 228  
J 10 B 228  
N 0 #2a2e6c

Noir

C 0 R 0  
M 0 V 0  
J 0 B 0  
N 0 #000000

GOTHAM LIGHT  
Blanc

**GOTHAM BLACK**  
Blanc



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

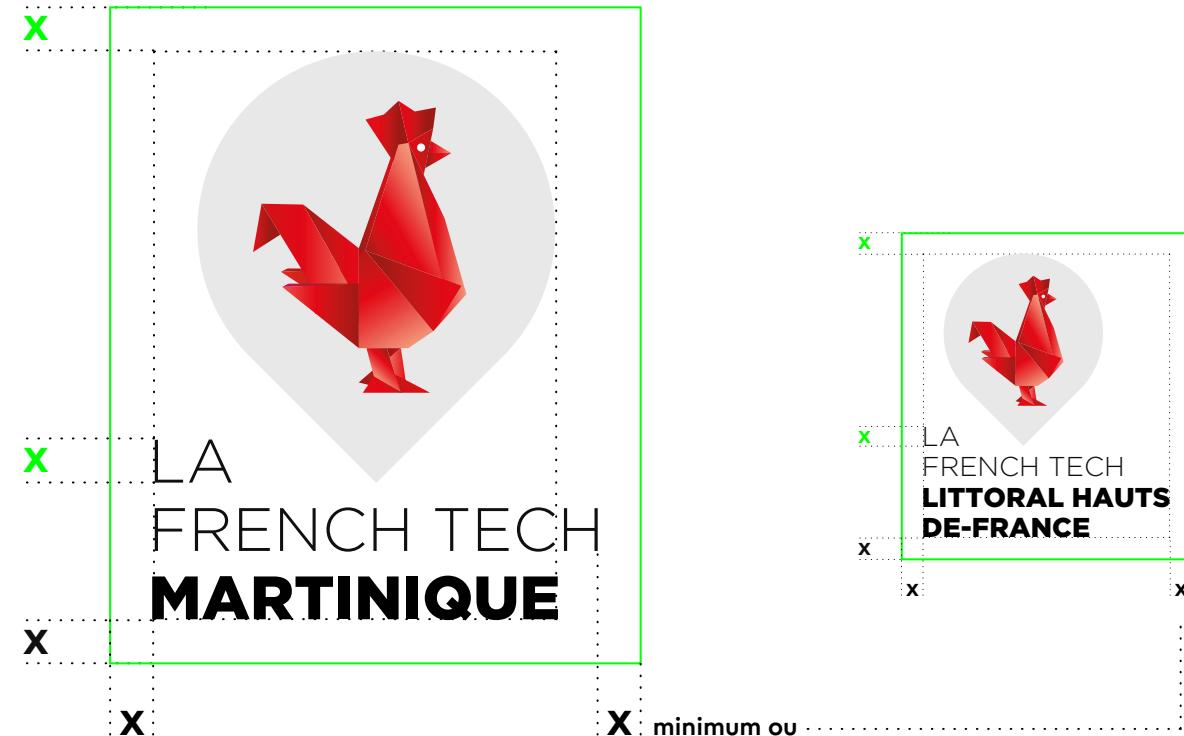
### 3. LES LOGOS COMMUNAUTÉS

#### 4.3.3. Zone de protection du logo des Communautés French Tech

Aucun élément (filet, texte ou image) ne doit être placé trop près du logo. De même, le logo ne doit pas être placé trop près du bord d'un support.

Cette zone de protection minimale est définie en fonction de la proportion du logo, schématisé ci-contre.

La zone de sécurité est variable en fonction de la taille du nom de la Communauté, selon qu'elle dépasse le H de « TECH » ou non.



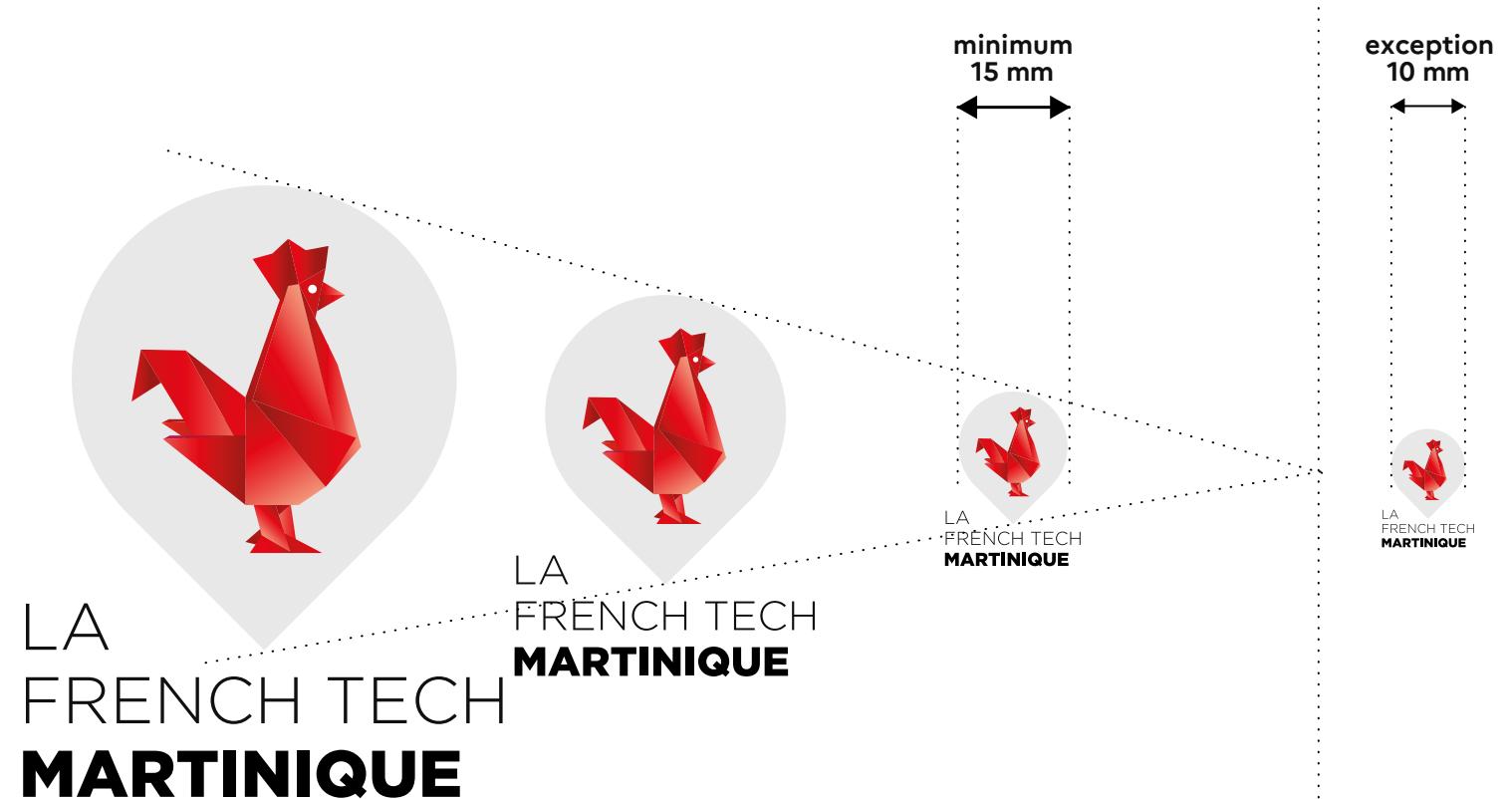
## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 3. LES LOGOS COMMUNAUTÉS

#### 4.3.4. Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech

Afin de garantir une bonne lisibilité du logotype, la taille minimale à privilégier est de 15 mm.

Exceptionnellement, et seulement en cas d'obligation technique, le logo peut être réduit à une taille de 10 mm.



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**

## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 3. LES LOGOS COMMUNAUTÉS

#### 4.3.5. Mise en situation du logo des Communautés French Tech

Sur fond clair ou blanc :

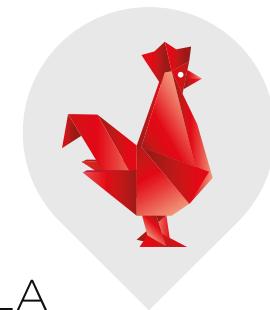
Le logotype en couleur s'applique principalement sur des fonds blancs ou clairs.

Sur fond de couleur :

Pour un usage sur fond de couleur ou fond sombre, utiliser la version typographie blanche.

Sur fond photo :

Sur fond photographique, la règle qui prime sera la lisibilité : choisir le logotype avec typographie blanche ou noire en fonction des couleurs et de la luminosité de la photographie.



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**



## IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH

### 3. LES LOGOS COMMUNAUTÉS

#### 4.3.6. Déformations interdites du logo des Communautés French Tech

Le logotype doit être reproduit sans modification, à partir des fichiers fournis.

Les interdits présentés ici s'appliquent à toutes les versions.



Ne pas modifier les couleurs du logo



Ne pas déformer, étirer, compresser, pivoter le logo



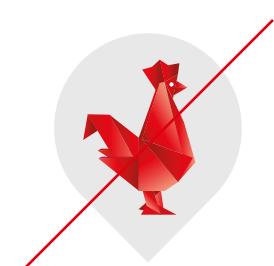
Ne pas appliquer d'effets graphiques sur le logo (ombre, flou, etc...)



Ne pas modifier la typographie du logo



Ne pas modifier la composition du logo



Ne jamais utiliser le coq seul

# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

**5.1. Rappel d'utilisation  
du logo**

La Mission French Tech déploie des programmes d'accompagnement et des initiatives, chacun représenté par un logo utilisant le coq rouge en origami. Les logos des programmes et des initiatives sont utilisables par les structures lauréates des programmes ou signataires des initiatives pour informer de leur appartenance.

Les start-up lauréates des programmes de la Mission French Tech sont autorisées à utiliser le logo de leur programme pour la durée de labellisation de celui-ci, en général 1 an, dans le respect de la Charte d'usage.

Les anciens lauréats des programmes, ou « alumnis », sont autorisés à utiliser le logo de leur année de labellisation, pour une durée maximale de 3 ans. La Mission French Tech se réserve le droit, en cas de besoin, de proscrire l'utilisation d'un logo. Elle en informera le cas échéant les entités concernées.

## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.2. Détail du logo des programmes French Tech

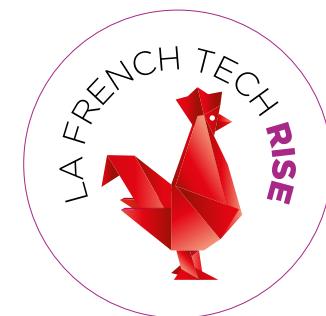
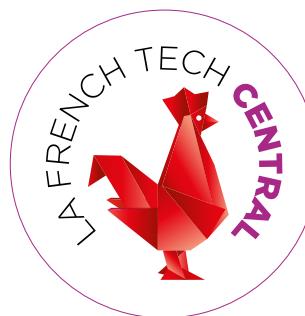


## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.3. Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech



Contrairement au logo « La French Tech » qui contient la typo Marianne, les **logos des programmes** contiennent la typo **GOTHAM Light et Black**.



**GOTHAM BLACK**  
Couleur programme



GOTHAM LIGHT  
Noir

Archipel

C 89 R 0  
M 19 V 148  
J 39 B 156  
N 3 #00949c

Moutarde

C 6 R 219  
M 31 V 166  
J 100 B 0  
N 11 #dba600

Glycine

C 40 R 166  
M 95 V 41  
J 0 B 135  
N 0 #a62987

Bleu France

C 100 R 0  
M 90 V 0  
J 20 B 145  
N 7 #000091

Noir

C 0 R 0  
M 0 V 0  
J 0 B 0  
N 0 #000000

## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.4. Principe du logo générique vs du logo par année

LOGO GÉNÉRIQUE

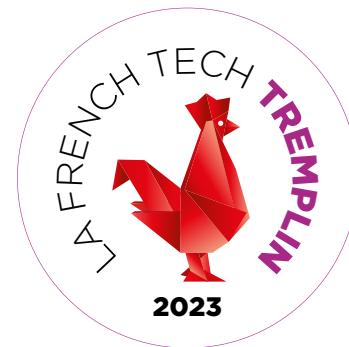


LOGO PAR ANNÉE



## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.5. Composition des logos par année

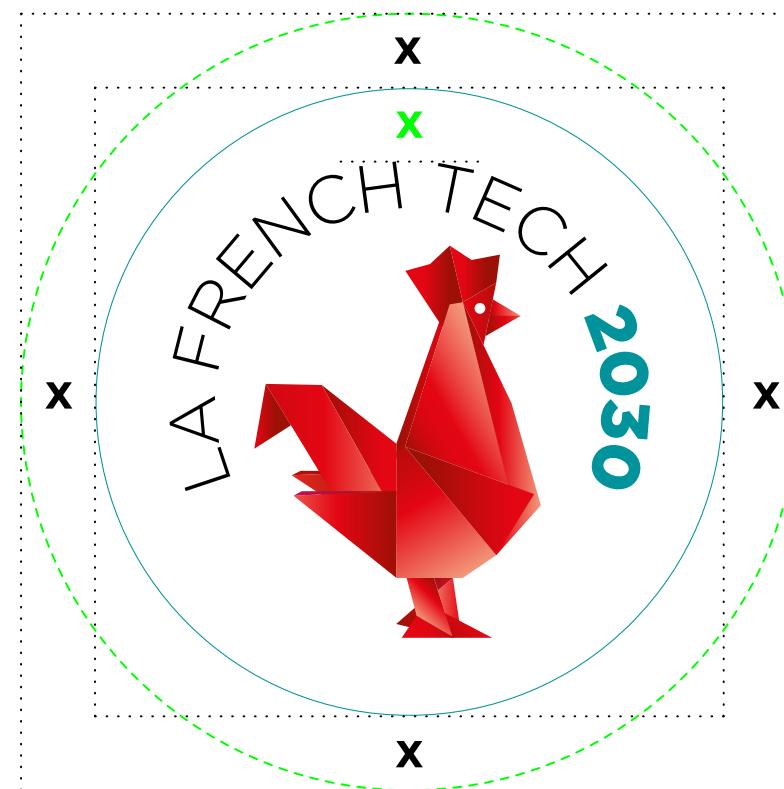


## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.6. Zone de protection du logo des programmes French Tech

Aucun élément (filet, texte ou image) ne doit être placé trop près du logo. De même, le logo ne doit pas être placé trop près du bord d'un support.

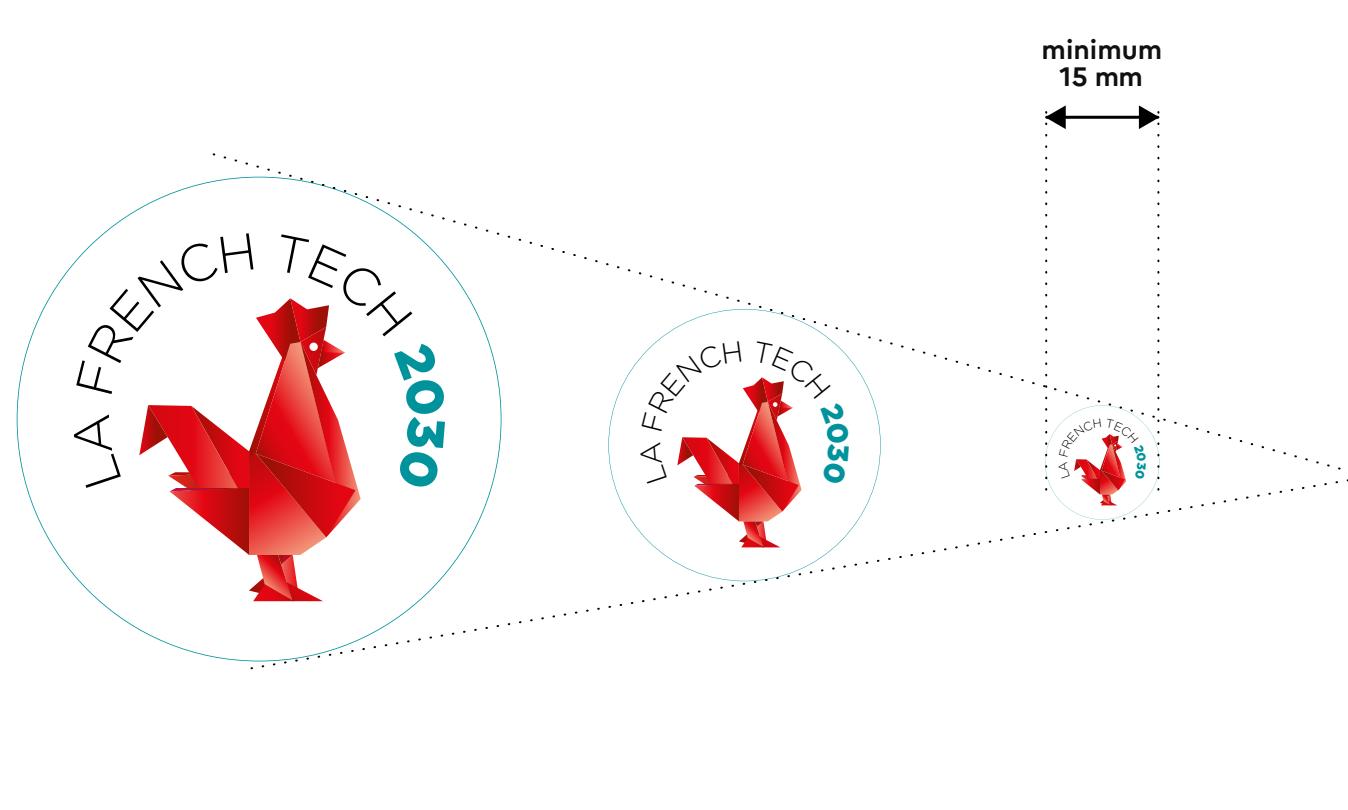
Cette zone de protection minimale est définie en fonction de la proportion du logo, schématisé ci-contre.



## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.7. Tailles recommandées du logo des programmes French Tech

Afin de garantir une bonne lisibilité du logotype, la taille minimale à privilégier est de 15 mm.



## V. LE LOGO DES PROGRAMMES DE LA MISSION FRENCH TECH

### 5.8. Mise en situation du logo des programmes French Tech

Le logotype en couleur  
s'applique sur tous les fonds  
blancs, sombres, colorés &  
photographiques.



# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

## 1. MARIANNE

La typographie Marianne a été spécialement dessinée pour répondre à des besoins d'identification, de sobriété et de lisibilité des supports de communication. Elle a été développée pour un usage exclusif par les acteurs de la sphère étatique.

## MARIANNE LIGHT

---

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9  
. , ; ‘ ’ “ ” ! ? & / \_ \* + - = : ( ) ç é è à ù ï @ € \$

## MARIANNE EXTRABOLD

---

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z**  
**a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z**  
**0 1 2 3 4 5 6 7 8 9**  
**. , ; ‘ ’ “ ” ! ? & / \_ \* + - = : ( ) ç é è à ù ï @ € \$**

### 2. GOTHAM

Vous pouvez télécharger la typographie GOTHAM ici :

[https://freefontsfamily.com/  
gotham-font-family/#google  
vignette](https://freefontsfamily.com/gotham-font-family/#google_vignette)

## GOTHAM LIGHT

---

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9  
. , ; ' " « » ! ? & / \_ \* + - = : ( ) ç é è à ù \$

## GOTHAM BLACK

---

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z**  
**a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z**  
**0 1 2 3 4 5 6 7 8 9**  
**. , ; ' " « » ! ? & / \_ \* + - = : ( ) ç é è à ù ī @ \$**

# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

## VII. COULEURS UTILISÉES POUR LA FRENCH TECH

### 7.1. Récapitulatif des logos

42

BLOC-MARQUE



LOGO CAPITALE



LA  
FRENCH TECH  
**BORDEAUX**



LOGO COMMUNAUTÉ



LA  
FRENCH TECH  
**MARTINIQUE**



LOGO PROGRAMME



LOGO INITIATIVE



LA  
FRENCH TECH  
**CAPITALES &  
COMMUNAUTÉS**

## VII. COULEURS UTILISÉES POUR LA FRENCH TECH

### 7.2. Les couleurs des logos

#### COULEURS DES LOGOS DE LA MARQUE LA FRENCH TECH / CAPITALES



Rouge Marianne	C 0 M 100 J 100 N 0	R 224 V 0 B 15 #e0000f
----------------	------------------------------	---------------------------------

► +30% de noir  
► opacité à 50%

Noir	C 0 M 0 J 0 N 0	R 0 V 0 B 0 #000000
------	--------------------------	------------------------------

Bleu France	C 100 M 90 J 20 N 7	R 0 V 0 B 145 #000091
-------------	------------------------------	--------------------------------

#### COULEUR DES LOGOS COMMUNAUTÉS / CAPITALES + COMMUNAUTÉS



Rouge Marianne	C 0 M 100 J 100 N 0	R 224 V 0 B 15 #e0000f
----------------	------------------------------	---------------------------------

► +30% de noir  
► opacité à 50%

Noir	C 0 M 0 J 0 N 0	R 0 V 0 B 0 #000000
------	--------------------------	------------------------------

Gris clair	C 12 M 9 J 10 N 0	R 229 V 228 B 228 #2a2e6c
------------	----------------------------	------------------------------------

#### COULEUR DES LOGOS DES PROGRAMMES



C 89 M 19 J 39 N 3	R 0 V 148 B 156 #00949c
-----------------------------	----------------------------------



C 100 M 90 J 20 N 7	R 0 V 0 B 145 #000091
------------------------------	--------------------------------



C 6 M 31 J 100 N 11	R 219 V 166 B 0 #dba600
------------------------------	----------------------------------

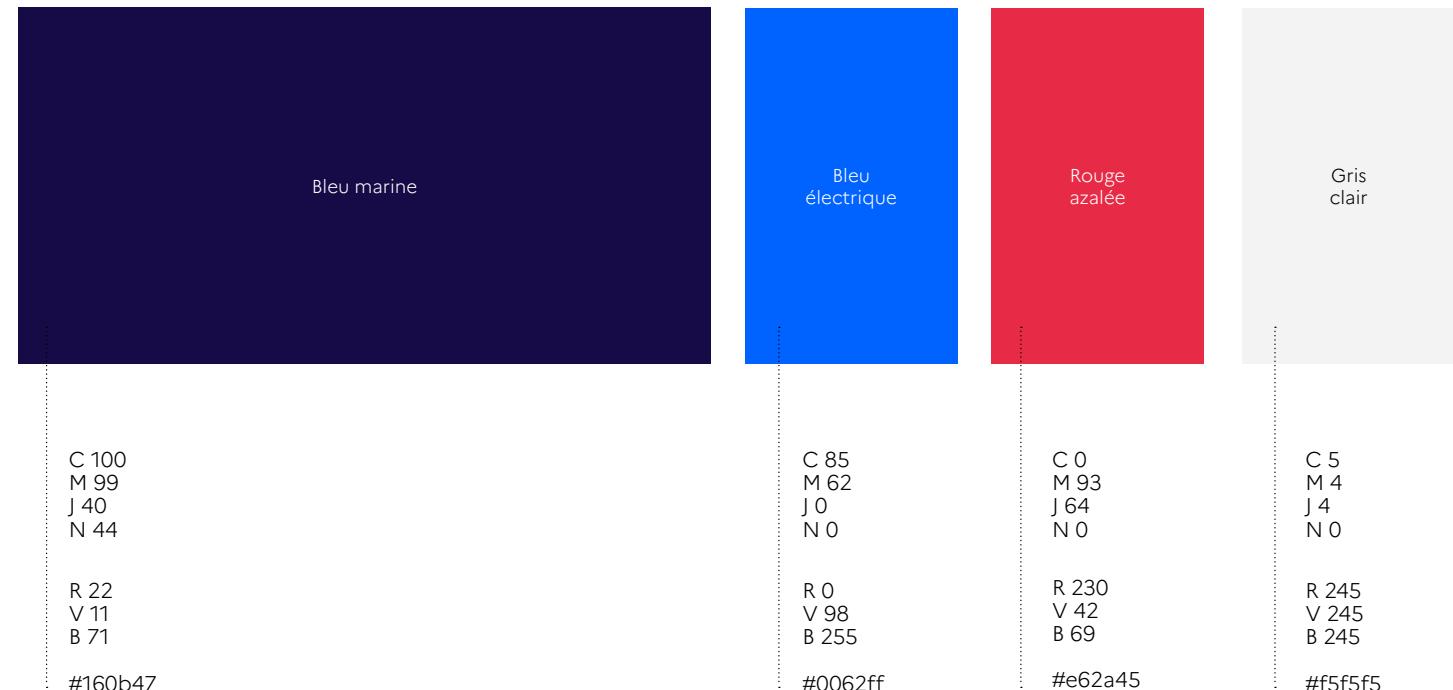


C 40 M 95 J 0 N 0	R 166 V 41 B 135 #a62987
----------------------------	-----------------------------------

## VII. COULEURS UTILISÉES POUR LA FRENCH TECH

### 7.3 La palette des couleurs capitales et communautés French Tech

Cette palette de couleurs est dédiée au réseau French Tech. Elles peuvent être utilisées dans l'ensemble des supports de communications. En revanche, les couleurs utilisées dans les logos Capitales, Communautés et Programmes French Tech (présentées dans la page précédente) ne sont pas autorisées car elles appartiennent à la charte graphique de l'État.



# SOMMAIRE

---

<b>I. PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>P.2</b>	4.3.3 Zone de protection du logo des Communautés French Tech	P.25
1.1 Utilisation de la marque par la Mission French Tech	P.3	4.3.4 Tailles recommandées du logo des Communautés French Tech	P.26
1.2 Rappel juridique de l'utilisation du logo	P.4	4.3.5 Mise en situation du logo des Communautés French Tech	P.27
4.3.6 Déformations interdites du logo des Communautés French Tech			P.28
<b>II. LE BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.5</b>	<b>V. LE LOGO DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.29</b>
2.1 Détails du logo	P.6	5.1 Rappel d'utilisation du logo	P.30
2.2 Zone de protection du logo de la Mission French Tech	P.7	5.2 Détail du logo des programmes French Tech	P.31
2.3 Mise en situation du logo de la Mission French Tech	P.8	5.3 Déclinaisons de tous les logos programmes French Tech	P.32
2.4 Déformations interdites du logo de la Mission French Tech	P.9	5.4 Principe du logo générique vs du logo par année	P.33
2.5 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.10	5.5 Composition des logos par année	P.34
		5.6 Zone de protection du logo programmes French Tech	P.35
		5.7 Tailles recommandées du logo des programmes French Tech	P.36
		5.8 Mise en situation du logo des programmes French Tech	P.37
<b>III. USAGE DU BLOC-MARQUE DE LA MISSION FRENCH TECH PAR LES PARTENAIRES AUTORISÉS</b>	<b>P.11</b>	<b>VI. TYPOGRAPHIES</b>	<b>P.38</b>
3.1 Rappel d'utilisation du bloc-marque	P.12	6.1 Marianne	P.39
3.2 Déclinaisons de tous les bloc-marques	P.13	6.2 Gotham	P.40
3.3 Zone de protection du bloc-marque	P.14	<b>VII. COULEURS</b>	<b>P.41</b>
		7.1 Récapitulatif des logos	P.42
		7.2 Les couleurs des logos	P.43
		7.3 La palette des couleurs Capitales et Communautés French Tech	P.44
<b>IV. LE LOGO DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH</b>	<b>P.15</b>	<b>VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH</b>	<b>P.45</b>
<b>1. Cadre détaillé d'utilisation du logo</b>	<b>P.16</b>	8.1 Récapitulatif de l'utilisation de l'ensemble des logos de la Mission French Tech	P.46
<b>2. Les logos Capitales</b>	<b>P.17</b>		
4.2.1 Détail du logo des Capitales French Tech	P.17		
4.2.2 Déclinaisons des Capitales French Tech sur fond noir et blanc	P.18		
4.2.3 Zone de protection du logo des Capitales French Tech	P.19		
4.2.4 Tailles recommandées du logo des Capitales French Tech	P.20		
4.2.5 Mise en situation du logo des Capitales French Tech	P.21		
4.2.6 Déformations interdites du logo des Capitales French Tech	P.22		
<b>3. Les logos Communautés</b>	<b>P.23</b>		
4.3.1 Détail du logo des Communautés French Tech	P.23		
4.3.2 Déclinaisons des Communautés French Tech sur fond noir et blanc	P.24		

## VIII. RÉCAPITULATIF DE L'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGOS DE LA MISSION FRENCH TECH

Pour représenter La French Tech, à chaque organisme son logo et ses règles d'utilisations.

### BLOC MARQUE LA FRENCH TECH



Utilisation exclusive et réservée à la **Mission French Tech**, à l'**État** et aux personnes externes ayant reçu l'**autorisation de la Mission French Tech**

### LOGO CAPITALE



### LOGO COMMUNAUTÉ



### LA FRENCH TECH MARTINIQUE

### LA FRENCH TECH **CAPITALES & COMMUNAUTÉS**

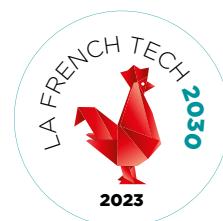


Utilisation réservée aux **Capitales** et/ou **Communautés** La French Tech

### LOGO PROGRAMME



### Lauréat



### CAPITALE DE L'ANNÉE



### LA FRENCH TECH **BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ**

Utilisation réservée aux **réseau French Tech, lauréats et signataires des programmes**

